

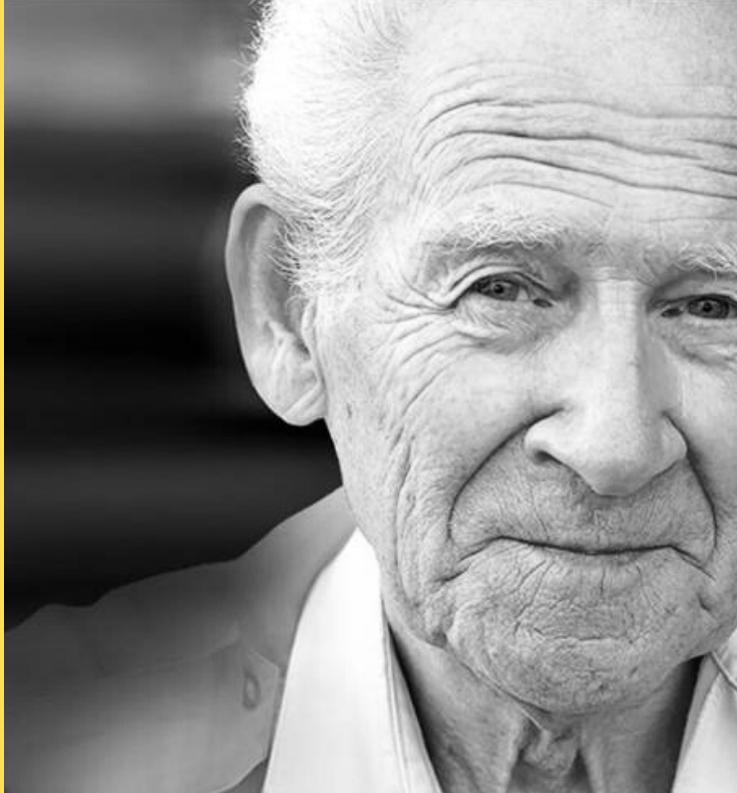
À PROPOS DE CETTE AIDE FINANCIERE

Vous vous formez à un métier de l'aide à domicile et avez besoin de matériel pour votre formation, vous pouvez faire une demande d'aide aux études à la Fondation Legrand.

En effet, la Fondation Legrand souhaite accompagner les élèves potentiellement discriminés dans leur parcours vers les métiers de l'aide à domicile, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, dans un souci d'égalité des chances pour tous.

QUE PEUT FINANCER CETTE AIDE AUX ÉTUDES ?

D'un montant de 400 € maximum, cette aide aux études peut financer du matériel nécessaire à votre formation.



**DES QUESTIONS ?
BESOIN D'INFORMATION ?
CONTACTEZ
LA FONDATION LEGRAND**

fondation.legrand@legrand.fr

ATTRIBUTION D'AIDE AUX ÉTUDES

Métiers de
l'aide à domicile



QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR OBTENIR CETTE AIDE AUX ÉTUDES ?

Se former aux métiers de l'aide à domicile :

- CAP assistant technique en milieu familial et collectif
- CAP agricole services aux personnes et vente en milieu rural
- CAP accompagnement éducatif petite enfance
- Mention complémentaire MC aide à domicile
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (accompagnement de la vie à domicile, en structure collective, à l'éducation inclusive à la vie ordinaire)
- Bac professionnel accompagnement, soins et services à la personne, option « à domicile »
- Bac professionnel services aux personnes et aux territoires
- BTS économie sociale familiale
- BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social
- ...

Le revenu fiscal du foyer doit être inférieur à 15 000 €.



QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE CETTE AIDE AUX ÉTUDES ?

- Compléter un dossier de demande d'aide via le formulaire : <https://engagementsolidaire.wenabi.com/#/cfp/265>
- Après étude du dossier, à condition que celui-ci soit complet et respecte les critères d'éligibilité, la Fondation Legrand enverra une convention d'attribution qui sera à signer par le bénéficiaire.
- Au retour de cette convention signée, le montant de l'aide sera versée en une fois par la Fondation Agir Contre l'Exclusion, sous l'égide de laquelle la Fondation Legrand est placée. Nous nous efforcerons de verser l'aide sous 15 jours ouvrés après la réception de la convention signée.
- Cette aide est à destination des personnes se formant aux métiers de l'électricité en France



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les aides aux études sont disponibles jusqu'à épuisement des crédits disponibles.

Les bénéficiaires peuvent être remboursés ou acheter leurs matériels grâce à cette aide financière afin de réaliser leurs formations dans les meilleures conditions possibles.

La Fondation Legrand se réserve le droit de demander les justificatifs a posteriori.

